



Art. 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18: le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis, pour la troisième fois, à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois, ou pour la troisième fois, que la convocation a lieu.

En outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'intérieur.

## CONVOCAATION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du conseil communal qui aura lieu

**le lundi 28.09.2026 à 19:00 heures**  
**dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),**  
**2, rue du Château, L-8385 Koerich**

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

### Séance publique

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 01.07.2026
2. Plan de gestion annuel 2027 de l'ANF
3. Convention – Office social régional de Steinfort – année 2026
4. Adaptation du règlement communal relatif à l'allocation d'un subside aux élèves et étudiants méritants
5. Convention « Summerprogramm » entre la commune et « Käercher Schlassfrënn »
6. Contrats de prestations pour des cours organisés par la commune
7. Taxe de participation financière pour les cours organisés par l'association « Art à l'école »
8. Adaptation du règlement-taxé en matière de taxe exigible sur les dossiers PAP/MOPO PAG, sur les autorisations de bâtir, l'empiètement de la voirie publique et les établissements classés
9. Approbation du « Klima-Leitbild 2030 – Leader-Region Zentrum Westen »
10. Règlement communal relatif à l'assainissement des eaux
11. Modification du règlement général de circulation
12. Convention entre la commune, l'État et l'ASTA dans le cadre de l'installation et de l'exploitation de la station météorologique
13. Contrat de prêt entre la commune et l'État luxembourgeois concernant la mise à disposition d'une maquette du château de Koerich
14. Compromis de vente entre la commune et M Jeff Reiff concernant l'acquisition de terrains situés dans la commune de Koerich
15. Compromis de vente entre la commune et la société M. Immobilière S.A. relative à l'acquisition du café « Duerfkessel »
16. Contrat de bail commercial à durée déterminée entre la commune et la société FH Events Sàrl
17. Convention de mise à disposition de terrains et d'infrastructures sportives au FC Koerich
18. Demande de lotissement de la part des sieurs Schoumacher et Parries
19. Compromis d'emprise entre la commune et M. Schoumacher (rue Principale à Koerich)
20. Compromis d'emprise avec les époux Parries-Grün (rue Principale à Koerich)
21. Approbation du projet définitif relatif à l'extension du complexe scolaire

22. Devis et crédit supplémentaire relatif au projet de construction d'un hall de stockage
23. Devis et crédit supplémentaire relatif à la participation au projet de construction d'une station de pompage dans la rue du Moulin à Koerich
24. Prise de position quant aux réclamations du PAP « Op Fulsbiert » à Koerich
25. Prise de position quant aux réclamations du PAP « rue du Bois » à Koerich
26. Approbation du tableau des modifications budgétaires
27. Rapports et informations

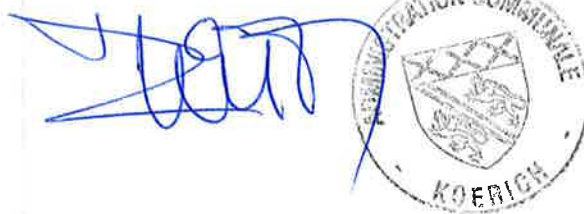
**Séance à huis clos**

28. Création de 26 postes dans différentes carrières sous le régime du salarié à tâche intellectuelle pour la reprise d'activité de la maison relais, en application du contrat collectif SAS

Koerich, le 22.09.2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,  
Daniel WIRTH



Le Secrétaire communal,  
Nathalie REINERTZ

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'N. Reinertz', written in a cursive style.